



Autorité Parentale via Adoption simple

Par Elisabethjohn

Bonjour,

Est-ce qu'une personne qui adopte l'enfant (mineur) de son conjoint par adoption simple obtient de ce fait l'autorité parentale ?

Merci

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15246]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15246
[/url]

Vous pouvez aussi expliquer ce qui vous préoccupe au lieu de poser des questions multiples.

Par Elisabethjohn

Je vous remercie pour votre message, pour le partage du lien et pour ?votre courtoisie?

Cordialement

Par isernon

bonjour,

l'autorité parentale est exclusivement et intégralement attribuée au(x) parent(s) adoptif(s), sauf s'il s'agit de l'adoption d'un enfant de l'époux, du partenaire de Pacs ou du concubin.

Dans ce cas, ce dernier conserve seul l'exercice de l'autorité parentale sauf déclaration conjointe devant le directeur de greffe du tribunal judiciaire.

source :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15246>

salutations

Par Rambotte

Il y a une autre discussion ouverte sur la reconnaissance, et on se demande s'il s'agit de la même affaire.

Dans ce cas, c'est mieux de présenter l'affaire dans sa globalité pour obtenir les réponses les mieux circonstanciées, plutôt que des questions isolées et hors contexte.

Par Elisabethjohn

Je vous remercie pour vos réponses qui m'ont éclairées sur le sujet !

Cordialement